

Direction de la légalité

Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

Le Directeur par intérim

Fraternité

Limoges, le 19 janvier 2024

Monsieur le Président,

L'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour le projet éolien de «CHATENET-COLON» sur la commune de SAINT-PARDOUX-LE-LAC porté par la société Parc Eolien de Chatenet-Colon (Eolise), s'est tenue du 20 novembre 2023 au 22 décembre 2023.

En raison de l'analyse de la réponse du pétitionnaire à votre PV de synthèse pour la finalisation de votre rapport, je vous informe, après avoir consulté le porteur de projet, qui ne s'oppose pas à une prorogation, que j'émets un avis favorable à la remise des documents <u>le vendredi 2 février 2024 au plus tard</u>, comme demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet, Pour le Préfet et par délégation Le Directeur par intérim

Alexis Gadreau

Monsieur Jean-Marc VIARRE Président de la commission d'enquête « CHATENET-COLON »